
Motion

Relative à la mise en place :

- d'un groupe de travail, regroupant les représentants de l'Etat, de la Région Réunion, du Conseil Général de la Réunion, les communes, soit mis en place afin de définir un plan d'action de prévention des méfaits de l'alcool dont la mise en œuvre sera déclinée dans le respect du champ de compétence de chacun des partenaires.
-

Considérant que l'alcool est la cause principale de près du tiers des accidents mortels de la route.

Considérant que l'alcool alimente la chronique des faits divers, générant violence et insécurité.

Considérant que l'alcool est un problème de santé publique majeur à la Réunion puisque inscrit dans le Programme Régionale de Santé (PRS).

Considérant que les adolescents, les jeunes et les femmes sont les victimes de campagnes marketing faisant la promotion de l'alcool.

Considérant que les boissons pétillantes et très sucrées, appelées prémix, alcopops ou malternative, proposent, sous une présentation proche des sodas, des taux d'alcool supérieur à ceux de la bière, oscillant entre 4,6% et 6%.

Considérant que le côté sucré et agréable des boissons, de type prémix, induit une consommation difficilement contrôlable.

Les élus du groupe I' « Union Fait la Réunion »

Demande qu'un groupe de travail, regroupant les représentants de l'Etat, de la Région Réunion, du Conseil Général de la Réunion, les communes, soit mis en place afin de définir un plan d'action pour lutter contre les méfaits de l'alcool dont la mise en œuvre sera déclinée dans le respect du champ de compétence de chacun des partenaires.

Alain BENARD		Christiane RAMASSAMY	
Rolande CHANE-KAYE-BONE		Didier ROBERT	
Roland HOAREAU		Thierry SAM-CHIT-CHONG	
Minh NG'UYEN		Margie SUDRE	
Paulet PAYET		Huguette VIDOT	